



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 juin 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 54

Votants : 71 (dont 17 procurations)

N°57

**OBJET :**

**ASSAINISSEMENT**

**RAPPORT ANNUEL  
SUR LE PRIX ET LA  
QUALITE DU  
SERVICE PUBLIC DE  
L'ASSAINISSEMENT  
NON COLLECTIF  
(SPANC)**

**EXERCICE  
2021**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture  
le : 27 juin 2022

Publiée ou notifiée  
le : 27 juin 2022

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

**Présents :**

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOUX-BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, Elisabeth BARGE, Alain VENUAT, Ariane MILET, Patrick SEROR, Sébastien BAUD, Olivier ROYER, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Thierry WIRTH, Thierry LAPLACE, Hadrien FAYET, Annie CORNE, Annie DAUPHIN, François HUGUET, Jean-Louis LONG, Marie CHATELAIS, Benjamin BAFOIL, Pascal DEVOS, Jean-François CHAUFFRIAS, Jean-Marc BOUREL, Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Véronique TRIBOULET, Romain DEJEAN, Sandrine MORIER-MIZOULE, Alexis MAYET, Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Christine BOUARD, Evelyne VOITELLIER (à partir de la délibération n°62), Jean ALMAZAN, Pauline TIROT, Corinne IBARRA, Linda PELISSIER, Claude MALHURET, Isabelle RECHARD, Jean-Pierre SIGAUD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

**Absents avant donné procuration :**

Mmes et MM. Marilyne MORGAND à Joseph KUCHNA, Michel LAURENT à Alain VENUAT, Marie-José MORIER à Benjamin BAFOIL, Christophe DUMONT à Michèle CHARASSE, Jacques BLETTERY à Jean-Claude BRAT, Pierre BONNET à Franck GONZALES, Yves-Jean BIGNON à Linda PELISSIER, Jean-Philippe SALAT à Charlotte BENOIT, Anne-Sophie RAVACHE à Jean ALMAZAN, Valérie LASSALLE à Frédéric AGUILERA, Alexis BOUTRY à Corinne IBARRA, Evelyne VOITELLIER à Claude MALHURET jusqu'à la délibération n°61), Patrick BLETHON à Jean-Sébastien LALOY, Christiane LEPRAT à Romain LOPEZ, Bernard KAJDAN à Pauline TIROT, Henri SARRE à François SENNEPIN, Sylvie DUBREUIL à Jean-Dominique BARRAUD.

**Absent représenté par leur suppléant :**

M. Jacques TERRACOL par Gérard DEPALLE.

**Absents excusés :**

Mmes MM. François SZYPULA, Françoise DUBESSAY, Philippe COLAS, Bertrand BAYLAUCQ, Alexandre GIRAUD, Jean-Michel MEUNIER.

**Secrétaire :** M. Benjamin BAFOIL.

Monsieur le Président,

.../...

**Vu** les Statuts de la Communauté d'Agglomération,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, particulièrement ses articles, L. 1411-13, L.1411-14, L.1413-1, L.2224-5 et D.2224-1 à -5,

**Vu** le code de la commande publique,

**Vu** le décret n° 2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement,

**Vu** l'arrêté modifié du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et de l'assainissement,

**Vu** la délibération n°3 A/ du Conseil Communautaire du 2 décembre 2021 approuvant le projet de territoire AGIR 2035,

**Vu** la délibération n°56 C du 2 décembre 2021 portant adoption des statuts de la régie Assainissement Non Collectif,

**Vu** l'avis du conseil d'exploitation de la régie assainissement non collectif du 20 mai 2022,

**Vu** l'examen par la Commission n°4 « travaux, voiries, bâtiments, déchets, assainissement, petits et grands cycles de l'eau » du 23 mai 2022,

**Considérant** l'obligation de présenter au Conseil Communautaire un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif après clôture de l'exercice concerné,

**Considérant** la présentation de ce rapport faite à la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 25 mai 2022,

**Présente** le rapport correspondant, pour l'exercice 2021,

**Précise** que ce document devra ensuite être présenté pour information avant le 31 décembre 2022 à chacun des Conseils Municipaux des communes membres de Vichy Communauté,

Après examen et délibéré, le Conseil Communautaire :

- prend acte du contenu de ce rapport ci-annexé qui sera mis à disposition du public dans les 15 jours suivant la présente séance,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

.....  
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 16 juin 2022.  
Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

  
**Signé numériquement par  
FRÉDÉRIC AGUILERA**  
DN : C=FR, O=Certinomis,  
OU=0002\_43398903,  
CN=Certinomis - Easy CA  
Raison : J'ai approuvé ce document.  
Emplacement : A vichy  
Date : lundi 27 juin 2022 09:48:20

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N°57 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JUIIN 2022 -

Objet de l'acte : ASSAINISSEMENT - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) - EXERCICE 2021

.....  
Date de décision: 16/06/2022

Date de réception de l'accusé 27/06/2022  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 16JUI2022\_57

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20220616-16JUI2022\_57-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8

Domaines de competences par themes  
Environnement

Date de la version de la 29/08/2019  
classification :

.....  
Nom du fichier : 57.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20220616-16JUI2022\_57-DE-1-1\_1.pdf )

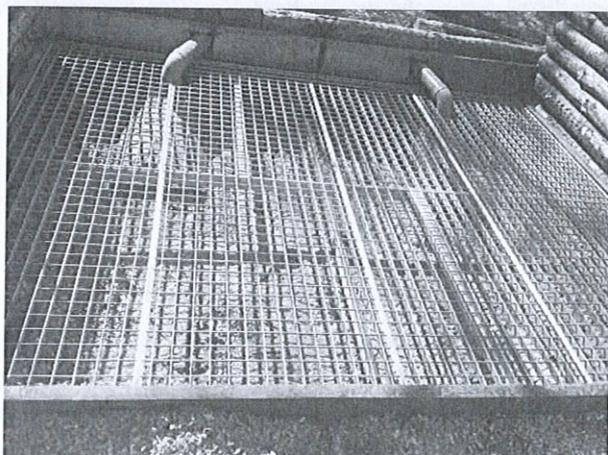


**VICHYCOMMUNAUTÉ**

# Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif



Filière type filtre planté



## Exercice 2021



Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

## Table des matières

<b>1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE .....</b>	<b>3</b>
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	3
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE .....	3
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0).....	3
1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0).....	4
<b>2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE.....</b>	<b>5</b>
2.1. MODALITES DE TARIFICATION .....	5
2.2. RECETTES .....	6
<b>3. INDICATEURS DE PERFORMANCE.....</b>	<b>1</b>
3.1. TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3) .....	8
<b>4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....</b>	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
4.1. MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES .....	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
4.2. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE .....	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>



Filtre compact 8 équivalent habitants



# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. *Présentation du territoire desservi*

Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : VICHY COMMUNAUTE
- Nom de l'entité de gestion: assainissement non collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'agglomération

### ➤ Compétences liée au service

- Contrôle des installations       Traitement des matières de vidanges  
 Entretien des installations       Réhabilitation des installations       Réalisation des installations

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Abrest, Arfeuilles, Arronnes, Bellerive-sur-Allier, Billy, Bost, Brugheas, Busset, Charmeil, Châtel-Montagne, Châtelus, Cognat-Lyonne, Creuzier-le-Neuf, Creuzier-le-Vieux, Cusset, Espinasse-Vozelle, Ferrières-sur-Sichon, Hauterive, La Chabanne, La Chapelle, La Guillermie, Laprugne, Lavoine, Le Mayet-de-Montagne, Le Vernet, Magnet, Mariol, Molles, Nizerolles, Saint-Clément, Saint-Germain-des-Fossés, Saint-Nicolas-des-Biefs, Saint-Pont, Saint-Rémy-en-Rollat, Saint-Yorre, Serbannes, Seuillet, Vendat, Vichy
- Existence d'une CCSPL       Oui       Non
- Existence d'un zonage       Oui, date d'approbation : .....  Non
- Existence d'un règlement de service       Oui, date d'approbation : 15/02/2018.  Non

## 1.2. *Mode de gestion du service*

Le service est exploité en Régie par Régie simple

## 1.3. *Estimation de la population desservie (D301.0)*

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 11 160 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 84 755 (commentaire concernant le nombre d'habitants résidents sur le territoire du service : Chiffre selon recensement INSEE 2019)

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 13,17 % au 31/12/2021. (13,01 % au 31/12/2020).

### 1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

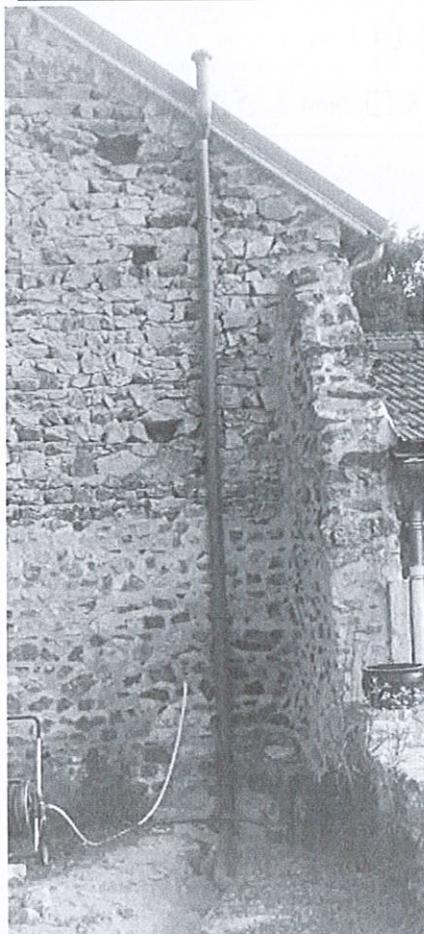
Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

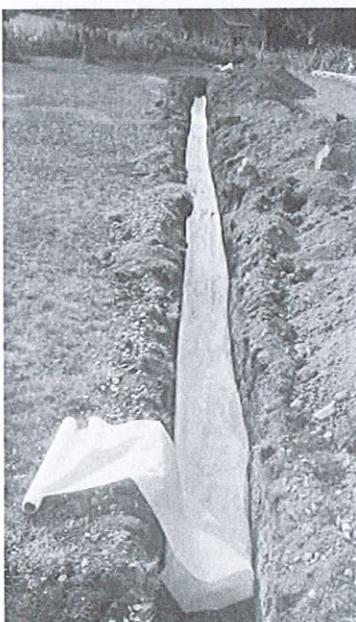
		Exercice 2020	Exercice 2021
<b>A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b>			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Non	Non
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
<b>B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b>			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Oui	Oui
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Oui
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Oui	Oui

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2021 est de 80 (80 en 2020).

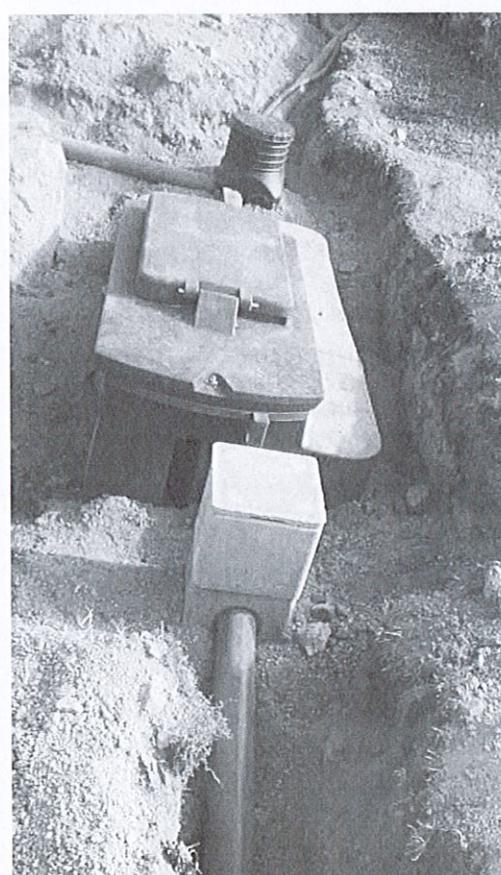
Ventilation secondaire



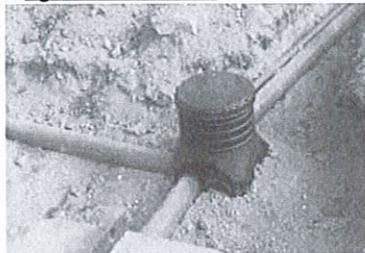
Tranchée d'infiltration



Micro station



Regard de collecte



## **2. Tarification de l'assainissement et recettes du service**

### **2.1. Modalités de tarification**

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

<b>Tarifs</b>	<b>Au 01/01/2021</b>	<b>Au 01/01/2022</b>
<b>Compétences obligatoires</b>		
Tarif du contrôle conception des installations neuves en €	128,76 €	143,26 €
Tarif du contrôle réalisation des installations neuves en €	85,84 €	95,50 €
Tarif du contrôle diagnostic des installations existantes en €	64,45 €	72,82 €
Tarifs du contrôle de bon fonctionnement des installations existantes en €	20,39 €	22,68 €
<b>Compétences facultatives</b>		

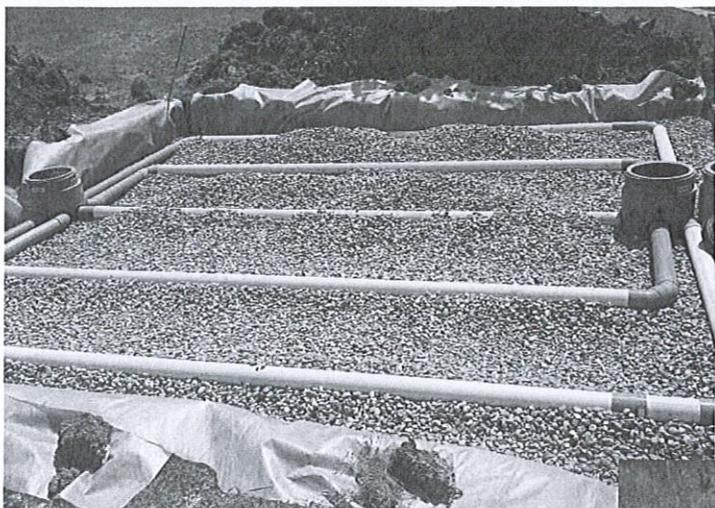
Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 16/10/2010 effective à compter du 01/01/2011 fixant les tarifs des contrôles du SPANC.
- Délibération du 16/10/2010 effective à compter du 01/01/2011 fixant les tarifs des diagnostics des systèmes d'assainissement.
- Délibération du 08/03/2018 effective à compter du 01/04/2018 fixant la tarification et révision des prix pour les prestations d'entretien des installations.

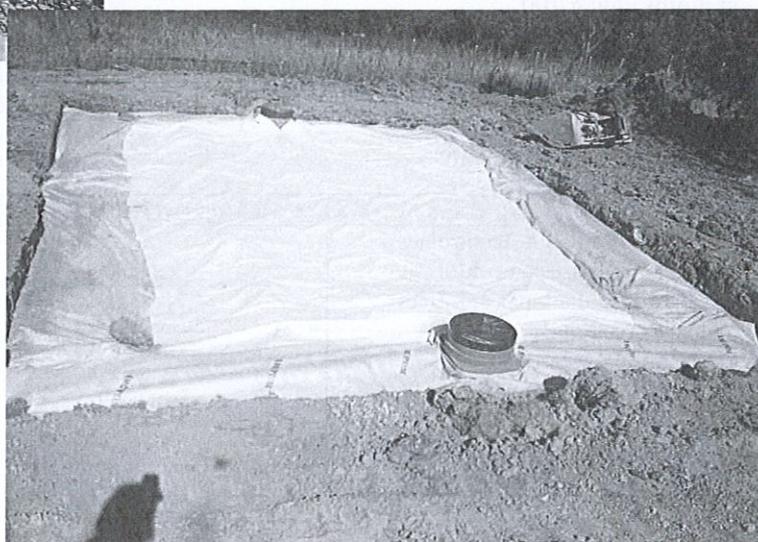
## 2.2. Recettes

	Exercice 2020			Exercice 2021		
	Collectivité	Déléataire (le cas échéant)	Total	Collectivité	Déléataire (le cas échéant)	Total
Facturation du service obligatoire en €			79 767 €			119 764
Facturation du service facultatif en €						
Autres prestations auprès des abonnés en €			15 976 €			30 071
Contribution exceptionnelle du budget général en €						
Autre en € : .....						

Commentaire : la facturation d'une partie des redevances de bon fonctionnement ainsi que des prestations de vidanges de la fin d'année 2020 ont été effectués en 2021, ce qui explique l'augmentation des montants facturés sur l'exercice 2021.



Filtre à sable vertical drainé R filière traditionnelle en sol



### 3. Indicateurs de performance

#### 3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

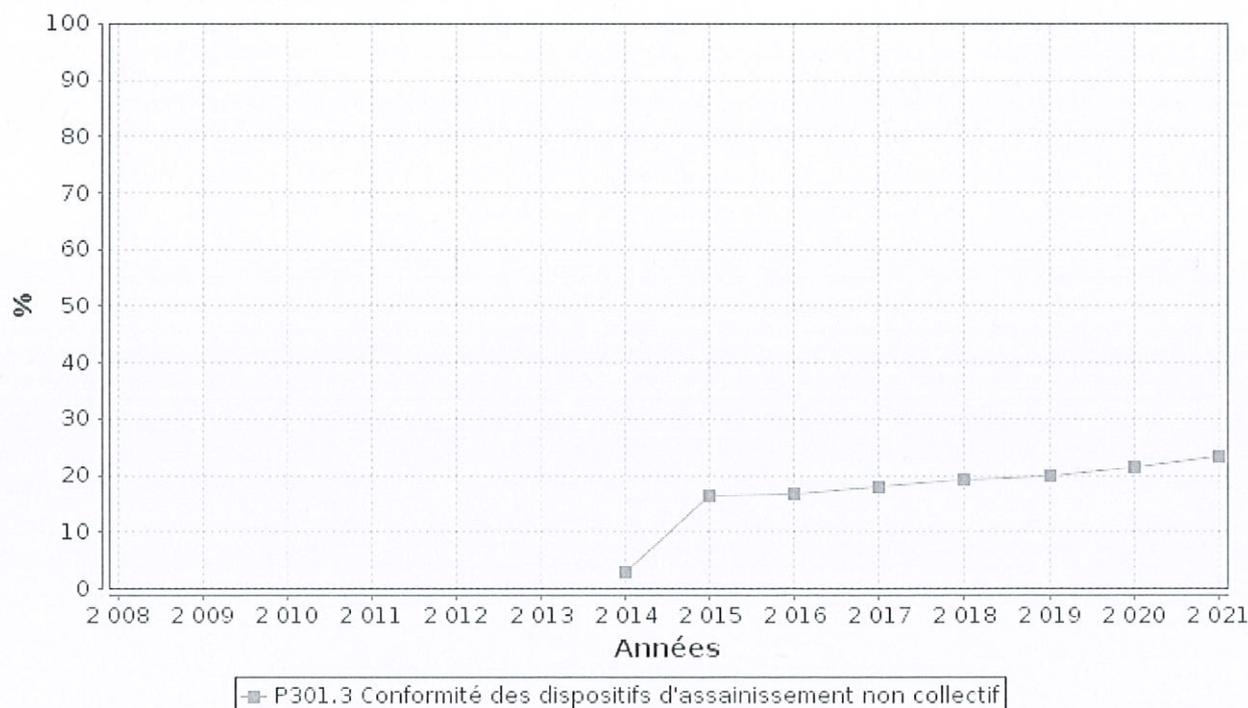
Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2021**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2021**.

**Attention** : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité} + \text{Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service}} * 100$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	693	768
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	3 222	3 289
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	—	—
Taux de conformité en %	21,5	23,4



**SYNTHÈSE DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE  
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - EXERCICE 2021**

11 160 habitants sur 85 700  
=> 13,17 % (13,01 % en 2020)

Tarif du contrôle des installations existantes :  
20,39 €/an avec passage tous les 8 ans (22,68 €/an au 01/01/22)

	Exercice 2020	Exercice 2021
	Total	Total
Facturation du service obligatoire (€)	79 767	119 764*
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	693	768
Nombre d'installations SPANC contrôlées	3 222	3 289
Taux de conformité en %	21,5	23,4

\* Commentaire : la facturation d'une partie des redevances de bon fonctionnement ainsi que des prestations de vidanges de la fin d'année 2020 ont été effectués en 2021, ce qui explique l'augmentation des montants facturés sur l'exercice 2021.

**INDICE DE MISE EN RECOUVREMENT :**

		Exercice 2020	Exercice 2021
<b>A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b>			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Non	Non
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
<b>B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b>			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Oui	Oui
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Oui	Oui